

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>		
Compte de gestion 2022 - Assainissement	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2022 « Assainissement » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2022 « Assainissement »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 « Assainissement ». Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 312 114,60 € Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 1 303 508,40 €
Compte Administratif 2022 « Assainissement » - Affectation du résultat d'exploitation	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante > Inscription de 312 114,60 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2023 RF 002 - Résultat reporté en recettes. > Inscription de 1 303 508,40 € en section d'investissement au Budget Primitif 2023 RI 001 - Résultat reporté en recettes.
Budget Primitif 2023 - Assainissement	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2023, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 950 000,00 €. Il s'équilibre comme suit Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif « Assainissement » 2023, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en investissement.
Compte de Gestion 2022 « Eau potable ».	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2022 « Eau potable » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2022 « Eau potable »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 « Eau potable » Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 269 171,64 € Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 693 917,59 € Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser en dépenses soit 35 606,20 €
Budget primitif 2023 « Eau potable »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2023, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 950 000,00 €. Il s'équilibre comme suit Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif « Assainissement » 2023, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en investissement.
Compte de Gestion 2022 « Eau potable ».	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2022 « Eau potable » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2022 « Eau potable »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2022 « Eau potable » : Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 269 171,64 € Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 693 917,59 € Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser en dépenses soit 35 606,20 €
Compte Administratif 2022 « Eau potable » - Affectation du résultat d'exploitation	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante Inscription de 269 171,64 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2023. RF 002 - Résultat reporté en recettes > Inscription de 693 917,59 € en section d'investissement au Budget Primitif 2023. RI 001 Résultat reporté en recettes
Budget primitif 2023 « Eau potable »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le projet de Budget Primitif « Eau potable » de l'exercice 2023, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 142 000 € Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif « Eau potable » 2023, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.
Compte de Gestion 2022 « Ville »	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2022 « Ville » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Compte Administratif 2022 - VILLE	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 « Ville » : Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + 3 961 193,20 € Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à + 110 281,96 € Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 591 562,29 € en dépenses et de 540 784,00 € en recettes : Soit un solde des restes à réaliser de - 50 778,29 €
Compte Administratif 2022 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022, soit 3 961 193,20 € de la manière suivante : de reporter le solde, soit 110 281,96 € en section d'investissement (Résultat reporté R001 en recette d'investissement) et de reporter le solde, soit 3 961 193,20 € en section de fonctionnement (Résultat reporté R 002 en recette de fonctionnement).
Budget Primitif 2023 - VILLE	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le projet de Budget Primitif 2023 « Ville », conforme à l'instruction M57, s'élève globalement à 15 691 246€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le Budget Primitif 2022 « Ville », étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.
Taux des taxes directes locales 2023	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2023, de la façon suivante Foncier bâti 37,84 % Foncier non bâti 61,46 % Habitation 11,89 %
Adoption de la charte de la Laïcité au sein du monde associatif	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la charte de la laïcité de la commune de Verneuil-en-Halatte
Règlement d'attribution de subvention communales aux associations	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Les associations sont un acteur fondamental pour le développement local, la vie et l'animation de la Commune. La Commune de Verneuil-en-Halatte encourage et soutient activement cette dynamique associative. Les formes de soutien peuvent être de type moral, logistique ou financier Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le règlement d'attribution de subventions communales aux associations.
Acomptes des subventions communales 2023 pour les associations	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 23 voix « pour » et 4 « abstentions » accorde aux associations vernoisiennes un acompte de subvention au titre de l'année 2023
<b>AFFAIRE GÉNÉRALE</b>		
Délégation de Service Public : Renouvellement du contrat de concession assainissement	A CHAMEREAU Maire Adjoint	Conditions générales du nouveau contrat proposé par la société SUEZ à savoir Durée : 9 ans Prix du service Abonnement : 0 € HT / an / abonné Prix du m <sup>3</sup> : 0,3293 € HT / m <sup>3</sup> Forfait eaux pluviales : 34 000 € HT/an Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés : APPROUVE la proposition de la société SUEZ pour l'exploitation par concession du service public d'assainissement AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat à venir
<b>URBANISME</b>		
Portage des biens situés 13 Place du Général Sarraill	A CHAMEREAU Maire Adjoint	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés APPROUVE la réalisation du programme de logements par la SA HLM de l'Oise, APPROUVE le transfert de la convention de portage au bénéfice de la SA HLM de l'Oise APPROUVE les conditions financières liées à cette opération AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

RESSOURCES HUMAINES		
Délégation portant création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet	Monsieur le Maire	<p>La création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet à raison de 24 heures hebdomadaires, soit 24/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023</p> <p>L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes. En relation avec l'adjoint du patrimoine en place : mettre en place des projets et des animations en direction des publics scolaires en lien avec le projet culturel de la bibliothèque, mettre en place des animations en direction des tout petits (0-3 ans) et des plus grands, assurer l'accueil du public (prêt, retour, réservation, inscription, orientation).</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :</b>  <b>ADOpte la proposition du Maire</b>  <b>MODIE ainsi le tableau des emplois</b>  <b>INSCRIT au budget les crédits correspondants</b></p>
Délégation portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet	Monsieur le Maire	<p>La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 20heures hebdomadaires, soit 20/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023</p> <p>L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes entretien et désherbage du cimetière, du centre-ville, des trottoirs et caniveaux.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés</b>  <b>ADOpte la proposition de Monsieur le Maire</b>  <b>MODIE ainsi le tableau des emplois</b>  <b>INSCRIT au budget les crédits correspondants</b></p>
Délégation portant création d'emplois saisonniers	Monsieur le Maire	<p>Compte tenu du surcroît de travail pendant la période des congés d'été et considérant le départ en retraite d'un agent au 01/08/2023 au sein des services techniques</p> <p>Il y a lieu, de créer deux emplois saisonniers pour les services voiries et espaces verts, à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés</b>  <b>ADOpte la proposition du Maire</b>  <b>INSCRIT les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours</b></p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 04 mars 2023

Le Maire  
Philippe KELLNER

